14052 - Il veut voir le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) en rêve

question

Quelle est la meilleure voie permettant de voir le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) en rêve ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il n'existe aucune voie légale qui permette à celui qui l'emprunte de voir le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui). Il faut ici attirer l'attention sur des choses en rapport avec la question :

1/ celui qui voit le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) en rêve ne peut le voir que sous son image réelle, quelle que soit l'étape de sa vie au cours de laquelle on le voit. Si quelqu'un prétend l'avoir vu sous forme d'une lumière ou celle d'un homme à la barbe blanche ou d'un homme vêtu d'un pantalon, par exemple, il doit savoir que ces descriptions ne s'appliquent pas au Prophète (bénédiction et salut soient sur lui). Celui qu'il a vu n'est pas le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui). En outre, Satan ne peut pas revêtir la vraie forme du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) mais il peut épouser n'importe quelle autre forme.

Abou Hourayra a dit : « J'ai entendu le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) dire : « Quiconque m'aura vu en rêve me verra à l'état de veille et Satan ne peut pas apparaître sous ma forme. Al-Boukhari a dit : Ibn Sirine a dit : S'il (le rêveur) l'a vu sous son vraie image (rapporté par al-Boukhari, 6592 et Mouslim, 2266).

Quand on disait à Ibn Sirine qu'on a vu le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) en rêve, il disait à son interlocuteur : Décris-moi celui que tu as vu . Quand il lui faisait une description qu'il ne reconnaissait pas, il lui disait : tu ne l'as vu . La chaîne de transmission de ce hadith est authentique.

Al-Hakim a rapporté d'après Assim ibn Koulayb que son père avait dit : « j'ai dis à Ibn Abbas : J'ai vu le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) en rêve - Il a dit : décris-le moi - Il dit : Je le compare à Hassan ibn Ali - Il m'a dit : Tu l'as donc vu .

La chaîne de transmission du hadith est bonne. Voir Fateh al-Bari, 12/384.

2/ il ne convient pas que le musulman se préoccupe des rêves et songes et en fait le fondement de ses affaires et oublie l'état de veille pendant lequel Allah le Très Haut le tient à observer des dispositions et actes d'obéissance.

3/ le musulman qui se conforme à la Sunna voit le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) par son cœur. Plus son obéissance au Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) est parfait plus il le verra fréquemment. Quand ils sort de chez luiet se rend à la mosquée ou fait ses ablutions, il se souvient de ce que disait le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui). Quand il accomplit la prière et le pèlerinage, il s'y conforme à la Sunna. Quand il est chez lui avec sa femme et ses enfants, il se conforme à l'enseignement du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui).

Voilà ce que le musulman doit viser et chercher à l'atteindre

C'est Allah qui est le garant de l'assistance.